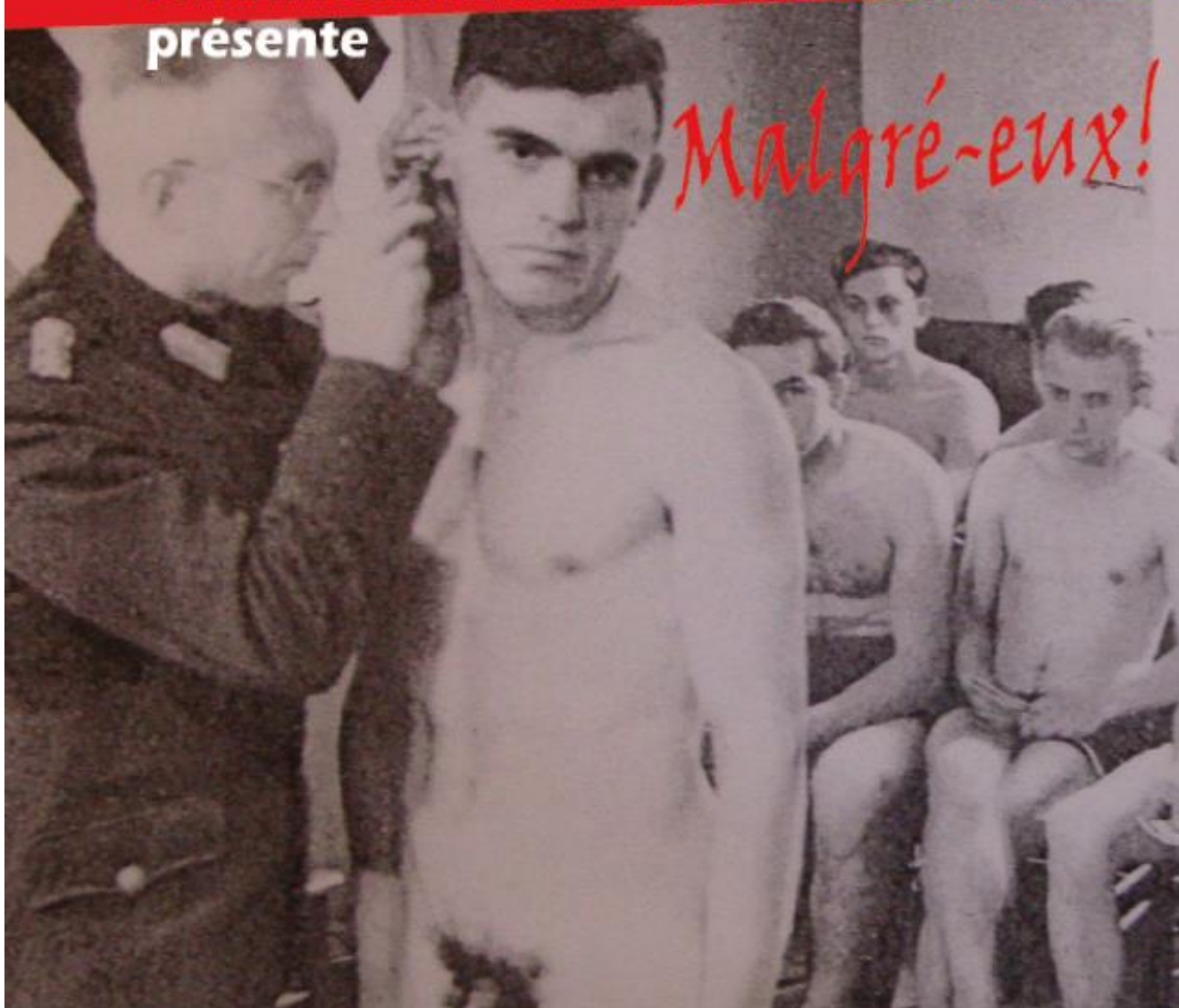


le MEMORIAL de l'ALSACE MOSELLE

présente



EXPOSITION

L'INCORPORATION DE FORCE

en EUROPE

L'EXPOSITION

Lors de la création de la Wehrmacht en 1935, la loi allemande limita le service militaire obligatoire aux "*Reichsdeutsche*" (Allemands citoyens du Reich). Il n'est donc juridiquement pas possible d'imposer la conscription aux populations nouvelles annexées, sans leur octroyer au préalable la citoyenneté allemande. Pour y parvenir, les autorités allemandes sélectionnent une partie de ces populations et les élèvent au statut de "*Volksdeutsche*" (Allemands de souche) en s'appuyant sur des critères raciaux, comme l'origine des grands-parents, ou culturels, comme la langue pratiquée. Ce statut les soumet soit directement à l'obligation du service militaire soit indirectement, en leur conférant la citoyenneté allemande, pleine ou "*auf Widerruf*" (à titre révocable) selon leur degré de fiabilité. Une fois incorporé dans la Wehrmacht, les jeunes hommes acquièrent automatiquement la citoyenneté allemande, tout en conservant leur citoyenneté préalable.

À la fin du mois d'août 1942, les Gauleiter Robert Wagner et Josef Burckel décrétèrent l'incorporation des Alsaciens et des Mosellans dans la Wehrmacht, afin de pallier la perte de soldats sur le front Est et d'accélérer la germanisation de l'Alsace et de la Moselle nouvellement annexés. 100 000 Alsaciens et 30 000 Mosellans se virent contraints d'endosser l'uniforme allemand, malgré la Convention Internationale de La Haye de 1907, qui interdisait « de forcer les nationaux de la partie adverse de prendre part aux opérations de guerre dirigées contre leur pays ».

Longtemps considérée comme une histoire régionale, l'incorporation de force a pourtant concerné de nombreux autres territoires annexés de facto au « Grand Reich » : Luxembourg, Eupen-Malmédy (Belgique), Haute-Silésie (Pologne), Styrie et Haute-Carniole (Slovénie), ...

À partir de photos exceptionnelles, inédites, provenant des archives de tous ces territoires annexés, l'exposition montre des hommes, soumis ou insoumis, aux parcours semblables ou différents, morts au front ou exécutés par les Nazis. D'autres, reviennent mais durablement meurtris.

Contact :

ALVES ROLO Mélanie

Chargée du centre de documentation

03.88.47.45.50

documentation@memorial-alsace-moselle.com

DESCRIPTIF
EXPOSITION
« L'INCORPORATION DE FORCE »

INTRODUCTION		
Intro	L'incorporation de force en Europe	1 bâche 135x200 cm
ESPACE 1 : ANNEXION, GERMANISATION ET NAZIFICATION		
Doc 1	En Alsace-Moselle	4 Formats A3
Doc 2	En Eupen-Malmedy	3 Formats A3
Doc 3	Au Luxembourg	3 Formats A3
Doc 4	En Pologne	4 Formats A3
Doc 5	En Styrie	3 Formats A3
ESPACE 2 : L'INCORPORATION DE FORCE EN EUROPE		
Doc 6	L'appel au volontariat et le RAD	1 bâche 100x210 cm
Doc 7 et 7 bis	La question de la nationalité	2 panneaux 80x40cm ; 30x21cm
Doc 8	L'instauration du service militaire obligatoire	1 bâche 100x210 cm
Doc 9	Les « <i>Volksdeutsche</i> » dans les armées allemandes	1 panneau 80x40 cm
Doc 10 à 15	6 toiles de photos d'incorporés de force alsaciens-mosellans	6 toiles ≈ 100x150 cm
Doc 16	Groupe de <i>Luftwaffenhelfer</i> mosellans	1 panneau 135x200 cm
Doc 17	Manifestation de recrues RAD à Sarrebourg	1 panneau 200x135 cm
<i>En plus</i>	Départ en train des Slovènes pour l'armée	1 panneau 200x135 cm
<i>En plus</i>	4 affiches (dont 3 en allemand et 1 en slovène)	<i>Fournies sur présentation d'une clé USB</i>
ESPACE 3 : RESISTANCE ET REPRESSION		
Doc 18	La réaction des Etats et les manifestations publiques	1 bâche 100x210 cm
Doc 19 et	La résistance	2 panneaux

19 bis		42x30 cm
Doc 20	La répression allemande	1 bâche 100x210 cm
Doc 21	Alsaciens, Mosellans et Luxembourgeois de la Wehrmacht espérant la fuite à Cracovie	1 panneau 200x135 cm
<i>En plus</i>	28 documents sur la résistance des incorporés de force	<i>Fournis sur présentation d'une clé USB</i>
ESPACE 4 : LA CAPTIVITE DANS LES CAMPS ET L'APRES-GUERRE		
Doc 22	La captivité dans les camps alliés et le lent retour	1 bâche 100x210 cm
Doc 23	La condamnation d'un crime de guerre et la demande de reconnaissance et d'indemnisation	1 bâche 100x210 cm
Doc 24	Faire le deuil, se souvenir et exprimer	1 bâche 100x210 cm
EN PLUS		
Doc 25 à 36	12 biographies d'incorporés de force	12 silhouettes 60x180 cm
Doc 37	« <i>L'incorporé de force</i> » de Tomi Ungerer	1 panneau 80x115 cm
	Ours	1 panneau 40x80 cm